



# Flash info



N° 71 - Mars 2017

## Avis d'enquête publique

Une enquête publique relative à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera ouverte du **14 mars 2017 à 9h au mardi 18 avril 2017 à 12h** en Mairie du Beaucaut où tous les documents seront consultables aux heures d'ouverture (*mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et mercredi de 8h30 à 15h*).

Le Commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les jours et heures suivants :

- Le mardi 14 mars de 9h à 12h
- Le mercredi 29 mars de 13h à 16h
- Le mardi 18 avril de 9h à 12h.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet <http://www.lebeaucaut.com> et pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique à [mairie.beaucaut@orange.fr](mailto:mairie.beaucaut@orange.fr).

**À PARTIR DU 22 MARS 2017**  
**À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ**  
**SERA OBLIGATOIRE POUR TOUS LES**  
**ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.**

SECURITE ROUTIERE  
TOUS RESPONSABLES



**Pour vos démarches, des services en ligne en quelques clics ....**  
*Gagnez du temps et ne vous déplacez plus ....*

**CONNECTEZ-VOUS SUR LES SITES CONCERNÉS !**

### IMMATRICULATION

- **Immatriculer un véhicule** : adressez vous à un professionnel de l'automobile habilité (liste des professionnels sur le site)

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « immatriculation/services associés »*

- **Savoir où en est son certificat d'immatriculation**

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-immatriculation/services associés/où en est votre certificat d'immatriculation? »*

- **Obtenir un certificat de situation administrative de véhicule ou certificat de non-gage** : document gratuit en ligne si votre véhicule ne fait pas l'objet d'une opposition

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-immatriculation/services associés/le certificat de situation administrative (non-gage et opposition) »*

- **Enregistrer directement la cession (vente d'un véhicule)** : édition d'un accusé de réception (\*)

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-immatriculation/services associés/déclaration d'une cession en ligne »*

(\*) exclusion de certains véhicules : ceux immatriculés sous l'ancienne numérotation, ceux en location, les cessions pour destruction, les transactions avec un professionnel de l'automobile et les transactions entre professionnels de l'automobile

- **Déclarer un changement d'adresse uniquement pour les véhicules avec une nouvelle immatriculation** ( à effectuer dans le mois précédant ou suivant la date de déménagement) : réception d'une étiquette à coller sur votre certificat d'immatriculation

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-immatriculation/services associés/changement d'adresse en ligne »*

### PERMIS DE CONDUIRE

- **Obtenir un duplicata de son permis de conduire** (perte, vol, détérioration, changement d'état civil)

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-permis de conduire/services associés/effectuer une demande de permis de conduire en ligne »*

- **Savoir où en est son permis de conduire**

<https://ants.gouv.fr>

*Rubrique « vos démarches-permis de conduire/services associés/où en est votre permis de conduire »*

- **Obtenir un permis de conduire international** : dossier à transmettre uniquement par voie postale en Préfecture

<https://vaucluse.gouv.fr>

*Rubrique « démarches administratives/permis de conduire/conduire hors Europe : permis Français, permis international »*

- **Prendre un RDV pour un passage en commission médicale**

<https://vaucluse.gouv.fr>

- **Connaître le solde de ses points** : se munir de son N° de permis et de son code confidentiel (\*)

<https://service-public.fr>

*Rubrique « Transports/permis de conduire/services en ligne et formulaires/Télépoints » (gratuit)*

(\*) Pour trouver son code confidentiel, plusieurs solutions :

- Sur le courrier accompagnant votre permis de conduire sécurisé (format carte bancaire)
- Sur les courriers adressés en recommandé par le Ministère de l'Intérieur
- En faisant une demande à la Préfecture par courrier (joindre photocopie du permis, pièce d'identité valide et enveloppe affranchie avec AR) ou sur place (sur présentation d'une pièce d'identité valide).

## Associations

ACC du Beaucet  
du Beaucet



La saison de chasse débutée le 9 Septembre 2016 se termine en ce mois de Février. L'association de chasse du Beaucet présidée par Joël Frances et sa soixantaine d'adhérents ont pu mettre à profit des prélèvements de gibiers dans une bonne proportion. Le sanglier particulièrement présent sur notre commune a fait l'objet de battues régulières ciblées sur les terres situées au Nord du village du fait de dégâts importants dans les cultures, mais également dans les potagers ou pelouses des propriétés.

Ces battues ont entraîné d'ailleurs plusieurs blessures graves aux chiens traqueurs. Devant cette situation exponentielle, la fédération départementale, de par des directives préfectorales, a demandé aux associations de chasse du département d'intensifier ces battues afin d'enrayer ce surpeuplement de sangliers constaté sur l'ensemble des terres vaclusiennes. Toutefois, sur la commune, certains propriétaires (quartier combe et Ferrant – entre autre) ont interdit, sous certaines formes, la présence de chasseurs sur leurs terres (*classement de leurs parcelles en réserve d'animaux sauvages!*).

Les sangliers ainsi « remisés » la journée dans ces lieux qui ne permettent pas de les débusquer, favorisant leur protection et donc leur prolifération. De même certaines personnes qui ont interdit l'entrée sur leur propriété aux chasseurs (quartier boutacouire), n'ont pas trouvé d'autres moyens que de « tambouriner sur des casseroles !! » pour éloigner les chasseurs qui s'approchent d'un peu trop près des limites de leur propriété.

Au delà de ces quelques péripéties, l'ACC tente de mener à bien une action cynégétique tout au long de l'année. Des lâchers de lièvres, lapins, perdreaux reproducteurs, sont disposés aux endroits où le biotope s'adapte le mieux à ces gibiers. Des semés de luzernes, blés, sont dispatchés également sur les sites les plus favorables. Des abreuvoirs y figurent également, alimentés en eau, surtout en période estivale au plus fort de la sécheresse. Les prochains mois vont donc être consacrés à cette gestion cynégétique qui comprend également la régulation des prédateurs (renard, pie, corneille, fouine) par un piégeur agréé de l'ACC. A ce sujet, les pièges (collets ou cages) sont placés conformément à la Loi à 200 mètres minimum des habitations et 50 mètres des routes, un panneau signalétique avertit de la zone concernée. Il est à préciser que les collets (avec arrêtoir) et les cages permettent de relâcher vivants, et sans blessures, des animaux domestiques divagants (chiens chats...) qui auraient été pris. Les pièges étant relevés tous les matins par le piégeur.

**Serge Bas-Guasch**  
Élu et adhérent ACC

### ASSOCIATION DÉFENSE ET PROTECTION DU VILLAGE ET DU TERRITOIRE DU BEAUCET

L'association tiendra son Assemblée Générale le

**Vendredi 31 mars 2017 à 18h**  
**Salle Antonella.**

Nous établirons le bilan de nos activités passées dans le village et surtout nous élaborerons un programme pour conserver au Beaucet son caractère rural.

La venue des nouveaux arrivants serait appréciée.  
Un apéritif convivial terminera la réunion.

## Calendrier électoral

Élections	Date
Présidentielle	1er tour : <b>23 avril 2017</b>
	2nd tour : <b>7 mai 2017</b>
Législatives	1er tour : <b>11 juin 2017</b>
	2nd tour : <b>18 juin 2017</b>

## Informations

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a ouvert depuis le mois de mars 2015 le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour permettre à chaque usager d'acheter en ligne, en toute sécurité, 24h/24 et 7j/7 son timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport biométrique.



**Dans ce cadre, une expérimentation va être engagée au Centre des Finances Publiques de Carpentras qui ne délivrera plus, à partir du 1er mars 2017, des timbres fiscaux sous format papier.**

S'agissant du règlement des amendes, l'usager dispose également du site [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr) pour payer en ligne.

## Carte nationale d'identité sécurisée



**A compter du 8 mars 2017, les mairies ne pourront plus recueillir de demande papier de carte d'identité sécurisée.** En effet, leur délivrance sera faite exclusivement dans les

communes équipées de Dispositifs de Recueils. Il y a en 17 en Vaucluse (Apt, Avignon, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Le Pontet, L'isle sur la Sorgue, Montoux, Morières les Avignon, Orange, Pernes les Fontaines, Pertuis, Sarrians, Sorgues, Vaison La Romaine, Valréas et Vedène).

Une « Pré-demande en ligne CNI » sera disponible à partir du site ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)). Vous devez impérativement téléphoner à l'une de ces mairies et prendre un rendez vous afin de déposer un dossier de demande. Lors du RDV, vous devez vous munir de la pré-demande papier ou du N° de la Pré-demande, et de tous les originaux des pièces justificatives demandées.

La Mairie du Beaucet se tient à votre disposition pour vous aider à effectuer la pré-demande en ligne, en cas de besoin.

Si vous souhaitez recevoir  
par mail le flash info,  
merci de vous inscrire  
à [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

### Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet  
7, rue Coste Chaude  
84210 LE BEAUCET  
Tél: 04.90.66.00.23  
Fax: 04.90.66.17.77

Mail : [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)  
Site: [www.lebeaucet.com](http://www.lebeaucet.com)

Direction de la publication : Le Maire  
Conception-Réalisation-Impression : Mairie  
Tirage: 220 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique